

Activité professionnelle / scolaire

Formation scolaire ou universitaire la plus élevée :

Profession :

Employeur :

Formations Assurée

BNSSA :

- Entraînement piscine **le jeudi soir à Jean Bouin, de 20h45 à 22h30** (bassin de 25m) à partir du Jeudi 5 Novembre 2020
- **Examen courant Avril 2021**
- L'examen de réglementation sous forme d'un QCM d'une durée d'une heure se fera en mars en commun avec d'autres associations, la date nous sera confirmée en début de formation par Jeunesse et Sport en préfecture.

PSE1 :

- **Du 19 au 23 Décembre 2020** (Selon le nombre de candidats, nous pouvons être amené à ouvrir une deuxième session à des dates ultérieures)

Objectif : Acquérir les gestes de secours au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

Règlement

Présence et ponctualité obligatoire à tous les entraînements et formations dispensées par le CFI49. En cas d'absence répétée non justifiée et/ou de comportement contraire à l'esprit d'engagement de la SNSM et répété avec les formateurs bénévoles, le CFI49 se réserve le droit après concertation et avertissement de renvoyer un candidat durant sa formation.

Tout module de formation débuté est dû.

En cas d'échec à l'examen du BNSSA à la première session, le candidat ne sera plus apte à faire la formation Nageur-Sauveteur par rapport à la réglementation en vigueur. Cependant le CFI 49 présentera de nouveau le candidat à la session de rattrapage qui se déroulera courant Juin.

Frais de Formation

<u>Formation Initiale</u>		<u>Coût</u>	<u>Sélection</u>	<u>Échéancier</u>
	Frais d'inscription (non remboursable)	75€	<input type="checkbox"/>	Dès réception
BNSSA	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	225€	<input type="checkbox"/>	Décembre
PSE1	Premiers Secours en Équipe Niveau 1	200€	<input type="checkbox"/>	Janvier

Total des frais de formations à régler
Reporter le montant total de la sélection

Pour information : TOTAL du cursus complet de formation 500€

Pièces à fournir – Constitution du dossier

- Bulletin d'inscription dûment complété
- 1 photo d'identité récente
- Certificat médical joint, complété par un médecin de votre choix
- Photocopies lisibles des diplômes et attestations de secourisme
- Copie recto/Verso Carte d'Identité, Passeport ou Permis de Conduire
- Règlement de la formation (chèques)
- Adresse de retour avant le **15 Octobre 2020**.

CFI SNSM Maine et Loire
BP: 40303
49003 ANGERS CEDEX 1

Engagement

L'adhérent :

Date et lieu :

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

M

Et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable, psychique ou physique, à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci ne soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : **3/10 + 1/10** ou **2/10 + 2/10**

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelque soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieur à 1/10**).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de :
10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à , le

Signature et cachet du médecin